

Offre de service en Emploi/Formation

Cécile Braye – cbraye@spfb.brussels

Thérèse DARGE – therese.darge@aviq.be

Valérie TREVISAN – valerie.trevisan@aviq.be

Appui à la formation

Service d'appui à la formation professionnelle

Le service est chargé d'assurer l'accompagnement psychopédagogique de la personne handicapée qui n'est plus soumise à l'obligation scolaire et qui est désireuse de s'inscrire à une formation professionnelle reconnue par les pouvoirs publics belges.

Le public visé

- ⑨ **Toutes personnes de + de 18 ans**
- ⑨ **qui souhaite suivre une formation professionnelle**
 - remise à niveau,
 - qualification.

4 services d'appui à la formation professionnelle

- ④ **SISAHM**
- ④ **Déficiência intellectuelle, autisme, troubles des apprentissages**

- ④ **SABX: service d'accompagnement de Bruxelles**
- ④ **Déficiences physiques et intellectuelles**

- ④ **Access2Form**
- ④ **Tous types de déficiences**

- ④ **Centre Comprendre et Parler:**
- ④ **Déficiência auditive**

Projet d'appui à la formation professionnelle

AVANT

Se faire accompagner

S'orienter et analyser son projet de formation

Identifier les adaptations nécessaires (horaires, matériel, test,...)

Rencontrer les équipes pédagogiques, si besoin

PENDANT

Mise en place et évaluation des adaptations sur mesure

Coachings individuels
:
stagiaire/formateur/référent/accompagnateur

Organiser la transition (formation qualifiante, stage, emploi,...)

APRES

Recherche d'emploi, de stage

Bénéficier de soutien durant l'emploi (matériel, plan d'embauche,...)



EN AMONT DE LA FORMATION

- 🕒 **Rencontre et présentation du projet à la personne candidate ainsi qu'à son entourage.**
- 🕒 **Soutien pour les différentes démarches administratives (inscription à ACTIRIS, PHARE, etc.).**
- 🕒 **Soutien dans la gestion du quotidien pour pouvoir s'inscrire dans une dynamique de formation (heures de lever, utilisation des transports, gestion des rendez-vous ...).**
- 🕒 **Réflexion sur le projet professionnel de la personne:**
 - Déterminer avec la personne ses domaines d'intérêts.
 - Accompagner la personne à la Cité des Métiers pour voir les formations qui existent ainsi que les conditions d'admission.
 - Consulter la base de données DORIFOR, des capsules vidéos « métier ».
 - Proposer des essais métiers via les stages de découverte du service Phare ainsi que des ateliers de détermination généralistes ou ciblés, en collaboration avec les missions locales.
- 🕒 **Évaluation détaillée des compétences pour:**
 - Déterminer si le projet est réaliste.
 - Voir si une remise à niveau est nécessaire.
 - Déterminer les aménagements raisonnables qui seront nécessaires (horaire allégé, présence au cours, plus de temps lors des évaluations ...)

EN AMONT DE LA FORMATION

- ⑨ **Prise de contact avec le centre de formation pour expliquer le projet d'appui à la formation et pour connaître les modalités d'évaluation à l'entrée.**
- ⑨ **Séances d'exercices et de révision de la matière pour préparer les stagiaires aux tests d'entrée,**
 - Ces séances sont organisées de façon individuelle ou lors d'ateliers en petits groupes.
- ⑨ **Accompagnement lors des tests d'entrée lorsque cela est possible.**
- ⑨ **Un soutien lors de l'entretien de motivation et lors des démarches administratives.**
- ⑨ **La sensibilisation des formateurs à la situation de chaque candidat et une réflexion sur la mise en place des aménagements raisonnables possibles.**

PENDANT LA FORMATION

- 🕒 **Présence aux cours (selon les besoins et les possibilités).**
- 🕒 **Sensibilisation des autres stagiaires (explication de notre présence aux cours en début de chaque module).**
- 🕒 **Séances d'exercices individualisés pour revoir la matière.**
- 🕒 **Création d'outils pédagogiques (adaptation de la théorie et des exercices en fonction des difficultés de la personne).**
- 🕒 **Réunions de suivi pédagogique avec les formateurs:**
 - Discussion sur les points forts et difficultés à retravailler individuellement avec le stagiaire.
- 🕒 **Soutien pour la réalisation du travail de fin d'études et pour la préparation de la défense orale.**
- 🕒 **Préparation de la sortie de formation.**

APRES LA FORMATION

- 🕒 **Soutien dans la recherche de stage.**
 - Soutien pour la rédaction du CV, de la lettre de motivation.
 - Soutien pour sélectionner les annonces/lieux pertinents.
 - Simulation d'entretiens de motivation.
- 🕒 **Rencontre et sensibilisation des futurs employeurs et de l'équipe accueillante.**
- 🕒 **Information sur l'existence des aides à l'emploi (stage découverte, CAP, primes...).**
- 🕒 **Adaptation du poste de travail si nécessaire.**
- 🕒 **Bilan à l'issue du stage et mise en place d'un éventuel CAP (→ retour en accompagnement).**
- 🕒 **Relai vers d'autres services partenaires éventuellement (ex: DiversiCom).**
- 🕒 **Contact 6 mois après la sortie du projet.**

Evaluation depuis 2012

- **Bonne intégration des personnes dans les groupes**
- **Très peu d'abandons en cours de formation**
- **Motivation ++ des auditeurs**
- **Un accompagnement**
 - sur mesure (durée, intensité, contenu, etc)
 - qui peut durer plusieurs années
- **Des résultats positifs en matière de certification et d'engagement**
- **Réseau autour de la personne**

Accompagnement pédagogique

- Enseignement supérieur, universitaire et formation pour adultes
- + de 18 ans
- Services d'accompagnement ou d'encadrement pédagogique
- Soutien en dehors des heures de cours: reformulation des infos, ré-explication de la matière, traduction en langue des signes, méthode de travail
- Accord d'admissibilité Phare ou AVIQ et accord pour l'accompagnement pédagogique (analyse du projet individuel)

Prise en charge d'un coût horaire avec un montant maximum par année d'études octroyé aux **services d'accompagnement ou d'encadrement pédagogique**

Les services soutiennent 3 publics :

Les travailleurs handicapés

En les **conseillant**
les aidant **à s'intégrer** ou **conserver un emploi**

Les opérateurs du marché
de l'emploi

En les **aidant à prendre en compte**
les personnes handicapées
dans leurs activités

Les entreprises

En les **conseillant,**
soutenant
aidant à assumer leurs obligations

Soutien aux opérateurs :

- ✓ Informations sur les déficiences
- ✓ Conseils sur l'ajustement des situations de formation/travail
- ✓ Mise à disposition d'outils
- ✓ ...

Mais aussi:

Soutien à la réflexion sur l'offre de service du partenaire

Catégories

- ▶ Ambiance physique de travail
- ▶ Attention et concentration
- ▶ Audition
- ▶ Classement - Rangement
- ▶ Comportement
- ▶ Compréhension
- ▶ Comptage - Calcul
- ▶ Conduite
- ▶ Déplacement - Accessibilité du lieu de travail
- ▶ Ecriture - Prise de notes
- ▶ Lecture
- ▶ Mémorisation
- ▶ Organisation du travail
- ▶ Port de charges
- ▶ Posture
- ▶ Préhension et dextérité
- ▶ Verbalisation
- ▶ Fatigabilité

Bienvenue



Le projet **Ergojob** est un projet européen qui vise à promouvoir l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap, voilà le rôle des ergonomes du projet "Ergojob" de l'AVIQ.

Financé par le Fond Social Européen, Ergojob permet depuis 2009 d'aider des travailleurs handicapés à retrouver une autonomie dans leur travail en ajustant notamment l'accessibilité du lieu de travail, les outils utilisés, la définition des tâches, la transmission des consignes et autres informations, les modes de supervision, la gestion du temps de travail...

L'ergonome va analyser et ajuster ces éléments pour augmenter les ressources du travailleur (personnelles, matérielles et sociales) afin de faire face à ses difficultés dans le cadre de son travail.

Un aspect formatif de ce projet vise également à transférer des compétences aux de terrain par le biais de formations, de mise en place de méthodologie.

Nouvelles fiches

Les fiches "déficience et emploi"

Les fiches « déficience et emploi » de l'AVIQ sont une série de fiches consacrées aux principales déficiences. Après une brève définition, ces fiches précisent leurs implications, notamment en termes d'emploi, et proposent des recommandations pour y faire face.

Fiche d'introduction : [Handicap et emploi : introduction \(aviq.be\)](#)

01. [la déficience visuelle et l'emploi \(aviq.be\)](#)
02. [la déficience auditive et l'emploi \(aviq.be\)](#)
03. [LES EPILEPSIES \(aviq.be\)](#)
04. [la sclérose en plaques et l'emploi \(aviq.be\)](#)
05. [le traumatisme crânien et l'emploi \(aviq.be\)](#)
06. [LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE et l'emploi \(aviq.be\)](#)
07. [l'aphasie et l'emploi \(aviq.be\)](#)
08. [INFIRMITE MOTRICE CEREBRAL \(aviq.be\)](#)
09. [troubles psychiques et emploi \(aviq.be\)](#)
10. [les personnes à mobilité réduite et l'emploi \(aviq.be\)](#)
11. [le diabète et l'emploi \(aviq.be\)](#)
12. [TDA/H et emploi \(aviq.be\)](#)
13. [La migraine et l'emploi \(aviq.be\)](#)
14. [La maladie de crohn et l'emploi \(aviq.be\)](#)

15. [L'autisme et l'emploi \(aviq.be\)](#)
16. [La mucoviscidose et l'emploi \(aviq.be\)](#)
17. [Les lombalgies et l'emploi \(aviq.be\)](#)
18. [VIH SIDA et emploi \(aviq.be\)](#)
19. [Les troubles musculo-squelettiques et l'emploi \(aviq.be\)](#)
20. [Les tremblements et l'emploi \(aviq.be\)](#)
21. [L'asthme et l'emploi \(aviq.be\)](#)
22. [troubles du sommeil et emploi \(aviq.be\)](#)
23. [Les troubles DYS et l'emploi \(aviq.be\)](#)
24. [fibromyalgie et emploi \(aviq.be\)](#)
25. [Les personnes de petite taille et l'emploi \(aviq.be\)](#)
26. [Les allergies et l'emploi \(aviq.be\)](#)
27. [Syndrome Ehlers Danlos et l'emploi \(aviq.be\)](#)
28. [Acouphènes et hyperacousie et emploi \(aviq.be\)](#)
29. [Syndrome Ehlers Danlos et l'emploi \(aviq.be\)](#)
30. [Trisomie 21 et emploi \(aviq.be\)](#)
31. [les cancers et l'emploi \(aviq.be\)](#)
32. [Fiche 32 : Le bégaiement et l'emploi \(aviq.be\)](#)
33. [hémophilie et emploi \(aviq.be\)](#)

Le soutien n'est pas toujours nécessaire...

... mais si le handicap est un frein à l'insertion,

Nous pouvons soutenir le partenaire dans :

- Une analyse conjointe de la situation
- Une expertise complémentaire
- Une prestation spécifique



Quatre « familles » d'aides selon différents objectifs:

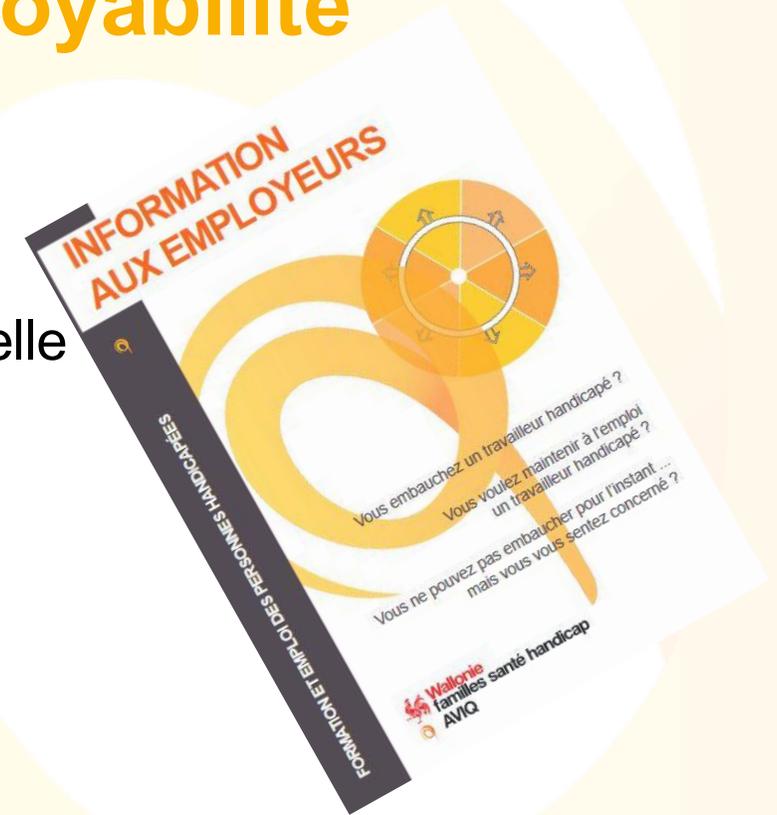
Amélioration de l'employabilité



Stage de découverte

Contrat d'adaptation professionnelle

CFISPA



Accès à l'emploi

Prime à l'intégration

Prime aux indépendants

Des aides pour les travailleurs indépendants

1. Prime aux travailleurs indépendants

Certains indépendants handicapés peuvent bénéficier d'une aide. Elle s'élève à 33% du revenu minimum mensuel garanti, soit environ 1350 € par trimestre. Elle est accordée pour une durée d'un an et n'est pas renouvelable.

Le travailleur indépendant

- Il est reconnu par l'AVIQ.
- Il exerce son activité professionnelle en Région wallonne de langue française.
- Il s'installe comme indépendant, reprend son activité après une interruption de six mois (pour maladie ou accident), ou tente de maintenir son activité mise en péril par son état de santé.
- Il respecte les conditions légales régissant son activité (par exemple accès à la profession, inscription à la Banque Carrefour des Entreprises, à l'ordre professionnel...)

Si la personne handicapée entreprend une activité complémentaire sous statut d'indépendant, tout en exerçant une activité salariée, l'intervention est fixée proportionnellement au rapport entre son régime de travail en tant que salarié et le régime horaire légal à temps plein.

En pratique :

- Le travailleur introduit une demande auprès du Bureau régional compétent du fait de son domicile. Le formulaire de demande est disponible sur www.aviq.be ou auprès des bureaux régionaux.
- Il fournit à l'AVIQ des documents prouvant la viabilité technique, économique, financière et sociale de son activité (prêt accordé par une banque, aide d'un service public - prêt lancement...).

2. Aménagement du poste de travail

L'intervention accordée pour l'aménagement du poste de travail couvre les frais supplémentaires, liés au handicap, qui sont indispensables à la poursuite de l'activité.

L'aménagement ne doit pas être courrant dans la branche d'activité envisagée et l'intervention ne peut concerner un aménagement de poste réalisé avant la date de la demande.

Si la demande vise l'aménagement de locaux situés là où le travailleur handicapé a son logement, l'intervention peut être envisagée selon d'autres modalités.

Wallonie familles santé handicap AVIQ

La prime à l'intégration

Un incitant à l'embauche...
Le remboursement de 25% du coût salarial pendant un an.

MODALITÉS

Le travailleur

Le travailleur est reconnu par l'AVIQ. Il est embauché sous contrat de travail ou sous statut réglementaire (service public). Il doit :

- soit avoir connu une période d'inactivité professionnelle d'au moins six mois au cours des neuf mois qui précèdent l'entrée en service.
- soit reprendre le travail après une suspension d'activité professionnelle de Travail Adapté ou de travail en Entreprise professionnelle ou de travail en Entreprise professionnelle sont assimilées à une période d'inactivité professionnelle.

Les périodes de scolarité, de formation professionnelle ou de travail en Entreprise professionnelle sont assimilées à une période d'inactivité professionnelle.

Il a bénéficié d'indemnités (telles que celles de l'assurance maladie, accidents de travail, du Fonds des maladies professionnelles...)

La rémunération et l'intervention

La rémunération à charge de l'entrepreneur comprend le salaire brut (plafonné le cas échéant à 150% du revenu mensuel moyen minimum de sécurité sociale patronale) et les cotisations patronales sauf celles relatives aux doubles périodes de vacances.

L'intervention de l'AVIQ est liquidée trimestriellement sur base de documents justificatifs (à introduire dans un délai de 12 mois). Elle prend cours à la date de la demande ou, au plus tôt, au moment où le travailleur est reconnu par l'AVIQ.

Wallonie familles santé handicap AVIQ

Accompagnement dans l'emploi



Prime au tutorat

Soutien dans l'emploi
(jobcoaching)



Adaptation des situations de travail



Primes de compensation

Entreprises de travail adapté

Intervention dans l'aménagement des postes de travail



Conditions administratives

- 📍 **avoir moins de 65 ans au moment de l'introduction de la demande**
- 📍 **Territorialité: être domicilié sur le territoire de la Région wallonne de langue française pour l'AVIQ ou sur le territoire de Bruxelles (francophone) pour Phare**
- 📍 **être de nationalité belge, Union européenne ou 5 ans de résidence en Belgique**

S'inscrire à la newsletter:

https://www.aviq.be/fr/newsletter

Actualités Newsletters Adresses Nous contacter L'AVIQ Presse Jobs Accès Professionnels

Wallonie familles santé handicap AVIQ 0800 16 061 numerograttuit@aviq.be Qualité des services COVID-19

SENSIBILISATION ET PROMOTION ▾ ALLOCATIONS FAMILIALES ▾ SCOLARITÉ ET FORMATION ▾ EMPLOI ▾ VIE QUOTIDIENNE ▾ HÉBERGEMENT ▾

PRÉVENTION MALADIES ▾ SOINS DE SANTÉ ▾

Entrez votre adresse email pour vous abonner*

Choisissez le(s) newsletter(s) auxquelles vous souhaitez vous inscrire*

- Centre de documentation
- Citoyens
- Handi@Job

Wallonie familles santé har AVIQ



→ ACCUEIL
→ CONTACT



Faire une recherche :

Rechercher

IMPRIMER CETTE PAGE

ACTUALITÉS

AIDES À L'INCLUSION

ACTIVITÉS DE JOUR

LIEUX DE VIE

DROITS

PHARE

PRO



Phare-Echos

Lettre d'informations

[Consulter](#)

[Inscription](#)



Inscription Phare-Echos

Vous souhaitez être tenu au courant des informations relatives aux activités du Service PHARE, des administrations et des associations en lien avec le secteur du handicap alors n'hésitez plus, inscrivez-vous à la lettre mensuelle d'information Ph@re-Echos !

Vos données ne seront utilisées que dans le cadre du traitement de votre demande et ne seront jamais transmises à des tiers.

* Champs obligatoires

Adresse e-mail *

Confidentialité *

J'autorise le service PHARE à utiliser mes données pour traiter cette demande*

S'inscrire

**Merci pour
votre attention**